



La paie à façon : Un service qui vous facilite le quotidien

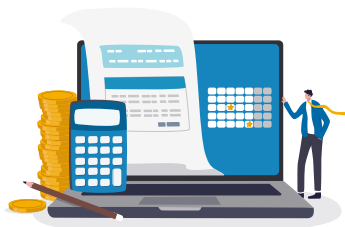


La prestation comprend **la réalisation de la paie, les déclarations de cotisations obligatoires (CNRACL, IRCANTEC, ATIACL, RAFFP), la déclaration sociale nominative (DSN)** pour le compte des collectivités ainsi que **la confection de tous les états ou documents post paie.**



Les avantages du service

- Vous bénéficiez **de l'accompagnement et de l'expertise** du service paie à façon du CdG62 qui gère tous les mois environ 1 000 rémunérations.
- Vous **sécurisez la mise en œuvre des réglementations.**
- Vous **fiabilisez vos calculs** et garantissez un service même en cas d'absence de votre personnel.
- Vous **profitez de la mutualisation** et des économies d'échelle : plus de logiciel paie ni de maintenance pour un nombre limité de bulletins qui peut s'avérer très coûteux.
- Vous **permettez à vos agents de récupérer du temps de travail** pour l'employer à d'autres tâches.



Comment ça marche ?

Vous pouvez disposer du service paie à façon du CdG62 en nous contactant via l'adresse : paieafacon@cdg62.fr

Attention : L'adhésion débute au 1^{er} janvier. Si vous souhaitez étudier cette possibilité ou envisager de conventionner, il est indispensable de nous contacter **avant le 30 juin de l'année N** pour une adhésion au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Par convention

11€

fiche de paie / mois